

# Fumer en voiture ? Pas d'interdiction en Belgique

TABAC Angleterre et pays de Galles prennent la mesure ce matin. La Coalition contre le tabac réclame que la Belgique fasse de même

Pour La Coalition nationale contre le tabac, un groupement d'associations pour la défense de la santé, il faut que le gouvernement fédéral suive l'exemple des pays voisins et se dirige vers une interdiction de fumer dans les voitures en présence d'enfants. En Angleterre et au pays de Galles, il sera interdit à partir du 1<sup>er</sup> octobre de fumer dans les voitures en présence d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans afin de les protéger contre le tabagisme passif.

Pour la Coalition nationale contre le tabac, fumer en voiture entraîne une concentration de substances cancérigènes dans l'air 27 fois plus élevée que fumer à la maison. Ouvrir la fenêtre de la voiture ne suffit pas à éliminer ces substances. « *Le tabagisme passif est nocif pour tous, mais les enfants y sont particulièrement sensibles. Leur respiration est plus rapide et leur système immunitaire ainsi que leurs poumons et voies respiratoires sont encore en développement. La fumée secondaire rend les enfants plus vulnérables face à la méningite, aux infections pulmonaires, à la bronchite chronique et aux infections de l'oreille. Elle augmente également les symptômes de l'asthme et le risque de développer dans leur vie adulte cancer ou maladies cardiovasculaires* », explique Pierre Bizel, responsable de l'observatoire de la santé du Hainaut et porte-parole de la Coalition.

Pour les activistes de la santé, il faut suivre l'exemple des pays voisins parce

que les enfants ne sont pas, le plus souvent, en mesure de décider de monter ou non à bord d'une voiture ou quelqu'un fume. De plus, ils ne sont pas toujours en capacité de défendre eux-mêmes leurs droits. De plus en plus de pays introduisent l'interdiction de fumer dans les voitures en présence d'en-

fants. Hors Europe, une telle interdiction est déjà en vigueur dans certains Etats américains et provinces canadiennes, en Australie et en Afrique du Sud. En Europe, elle est déjà effective en France et en Irlande.

Pour Pierre Bizel, une telle loi ne serait pas inapplicable : « *Il sera possible*

*de contrôler l'application d'une telle loi comme cela se fait déjà pour l'interdiction d'utiliser un GSM au volant. Une enquête menée en 2014 par la Fondation contre le cancer, membre de la Coalition nationale, a montré que de nombreux citoyens belges soutiennent une interdiction de fumer dans la voiture : 67% des répondants sont pour. Même 55% des fumeurs interrogés y sont fa-*

*vorables. Interdire de fumer dans les voitures en présence d'enfants peut sans aucun doute inciter certains parents à moins fumer à l'intérieur de leurs maisons* », souligne Pierre Bizel.

## De Block n'en veut pas

Mais une telle loi a peu de chances d'advenir sous cette législature.

Absente de l'accord de gouvernement, la mesure n'est pas non plus reprise dans les accords de la directive européenne sur le sujet. Pour la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block, il s'agit d'abord d'appliquer cette directive, avec notamment de nombreuses actions d'information pour dissuader les jeunes de commencer à fumer.

Et, par ailleurs, de sensibiliser les fumeurs actuels à entreprendre des cures de désintoxication, dont une partie est remboursée par la Sécurité sociale. Interrogée sur l'effet positif que cette interdiction pourrait avoir sur l'image de la cigarette auprès des jeunes, la ministre a refusé tout commentaire. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

## LES CONSÉQUENCES

### Le tabagisme passif favorise les troubles comportementaux infantiles

Votre enfant est-il hyperactif ou souffre-t-il de troubles de l'attention ? C'est peut-être la conséquence d'une exposition passive au tabac durant son développement in utero et ses premières années de vie. En effet, une étude parue dans *Plus one* révèle une association entre le tabagisme passif pré et postnatal, et un risque significativement accru de connaître des troubles émotionnels et de la conduite durant l'enfance. Cette conclusion est le fruit de travaux menés par des scientifiques de l'Inserm dans 6 hôpitaux français. Chez les 5.221 enfants étudiés (âgés de 10 ans en moyenne et aux parents fumeurs), 21 % montraient des problèmes comportementaux (selon un test psychologique reconnu) alors qu'ils avaient subi un tabagisme passif pendant les périodes prénatale et postnatale. Pour l'expliquer, les chercheurs avancent que durant la grossesse la nicotine stimulerait des récepteurs neuronaux du fœtus, provoquant une altération structurelle du cerveau. Tandis qu'après la naissance, l'exposition à la fumée de tabac entraînerait le développement neuronal.

L.T.H.